



Audience au cabinet du ministre du 26 janvier 2009

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat

Le dialogue social reste en panne...

Le directeur de cabinet adjoint, Thomas DEGOS, a réuni le 26 janvier, en fin de journée, de 18 h à 21 h, les représentants des personnels CFDT, CGT, FO et UNSA pour évoquer et échanger sur la circulaire du 31 décembre 2008 du premier ministre. Cette invitation répondait aux demandes des différentes organisations.

L'occasion a été, pour nous, de lui rappeler l'essentiel et notamment ce que nous ne cessons de répéter depuis la constitution de ce grand ministère accueilli si favorablement et aujourd'hui totalement désorganisé :

1. Un accord négocié sur la méthode en matière de dialogue social
2. Un accord négocié sur les garanties collectives et les mesures financières
3. Un accord sur le cadrage des réflexions et des organisations.

Cette audience concerne plus précisément la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RATE), réforme qui s'appuie sur deux circulaires connues à ce jour, celle du 7 juillet 2008 et celle du 31 décembre. Entre ces deux circulaires, les préfets ont fait des propositions, notre ministère les a commentées et peut être critiquées et le grand absent demeure le dialogue social. Il n'a pas été pensé ni même organisé. A moins que tenir deux réunions, l'une en juillet pour présenter la circulaire et l'autre, en octobre, pour présenter les projets constitue le dialogue social de haute tenue qu'appelait le premier ministre.

Cette réunion se tient dans le contexte de mobilisation générale du 29 janvier 2009 contre les projets de ce gouvernement et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, pour un moratoire sur les suppressions d'emplois, pour une relance de la consommation par le pouvoir d'achat, pour le retrait des projets dévastateurs de nos services : délocalisation, fermeture de services.

Sur le champ ministériel, nous déplorons les projets de régression du statut des PTS (personnels techniques spécialisés en remplacement de celui des OPA), les délocalisations du SETRA, de l'ENIM, de l'ONF, de l'INSEE... Tous ces sujets exigeraient un dialogue social de haut niveau et un vrai contenu à ce dialogue. Nous en sommes loin !

Enfin et en clair, sur ces dossiers de réorganisation de nos services, l'impression qui domine est que tout échappe au ministère, à notre ministre et à son cabinet. Nous constatons là, en le regrettant, combien nos demandes sont pertinentes et combien leur mise en œuvre auraient permis d'améliorer l'organisation des discussions et les réflexions produites en y associant les personnels dans un cadre réfléchi.

Dans sa réponse, le directeur de cabinet adjoint a fait feu de toute la rhétorique habituelle, en virtuose de la langue de bois. Il a démontré, s'il en était besoin, combien l'intersyndicale est une nécessité pour peser sur les évolutions et amener nos interlocuteurs à d'autres attitudes.

Le précédent directeur de cabinet adjoint (pour la période 2007/2008) usait de la nécessité de mettre du sens au point d'en risquer la panne... de sens tant la stratégie ministérielle fut longue à sortir des limbes en juin 2008.

Le nouveau, lui, souhaite mettre de la cohérence partout et ce, dans un contexte national d'incohérences où le Président de la République ose dire aux personnels du SETRA et autres services délocalisés, à Provins (77) : «Je vous écoute mais je n'en tiendrais pas compte ».

Cette réunion que nous pouvons qualifier de « pour rien » tant nos interlocuteurs semblent avoir peu de prise sur les sujets qui nous préoccupent est un incroyable fiasco en terme de dialogue social et de capacité à réformer avec du sens et du respect pour les partenaires sociaux.

Cela laisse présager le pire en terme de pilotage des réorganisations et de capacité à accompagner les personnels. Sur le champ d'intervention ministériel, le Directeur de Cabinet indique que chaque cas sera étudié, le personnel écouté et accompagné mais, il est incapable de s'engager dans une négociation formelle avec la volonté de conclure un accord avec les représentants des personnels.

Le dialogue social, sa qualité, son efficacité exigent d'autres réponses mais ce sont les seules dont sont aujourd'hui capables nos interlocuteurs. Une intersyndicale large et unitaire, exigeante pourrait sans doute peser et permettre d'autres réponses ! Ce n'est pas le chemin emprunté et c'est bien dommage !

Nos premiers éléments d'analyse de la circulaire du premier ministre du 31 décembre 2008 est qu'elle tranche certaines questions. Elle peut nous donner quelques espoirs quant à la préservation de nos missions, de nos emplois, de nos métiers sous réserve que localement, avec les personnels, en intersyndicale unitaire, nous imposions les bons choix et évitions la géométrie variable des interprétations et refusions les démantèlements possibles.

Partout, il faut s'organiser et se battre pour préserver le logement social, la prévention des risques, la sécurité routière, en clair l'unité de nos services, comme une composante essentielle et nécessaire à la réalité du ministère et aux fonctions d'un aménagement et d'un développement durables.

Ce qui ressort de la circulaire :

- les DDT sont définies comme des directions inter-ministérielles, même si elles recevront les instructions via les préfets, la préfecture ayant une fonction de coordination interministérielle (les liens hiérarchiques ne sont donc que peu modifiés)
- les liens fonctionnels entre la DREAL et la DDT sont maintenus
- le Préfet de région n'a pas autorité directe sur les services, il « anime une collégialité » où figure le Directeur Régional des services du MEEDDAT
- les préfigurateurs déjà nommés par Borloo sont confirmés dans leur poste sauf cas particulier
- les moyens budgétaires relèvent des BOP régionaux
- la mutualisation au niveau de la préfecture de région concerne la politique immobilière, les achats, la logistique et en matière de personnel, l'analyse des évolutions et des besoins, le soutien à la mobilité ;
- le personnel continue à relever de son ministère d'origine, le directeur de la DDT gère ses agents, il y aura un CTP de la DDT.

Le fait que la partie routière du MEEDDAT existe toujours mais pèse moins qu'il y a quelques années et l'accélération de la prise de conscience des citoyens et des personnels à travers le Grenelle de l'Environnement a changé la donne. A nous organisations syndicales d'éclairer et de démontrer les enjeux des arbitrages car notre cabinet ministériel se contentera, lui, de veiller à une application stricte de la circulaire avec toutes les zones d'ombre qu'elle comporte en terme d'arbitrages possibles.

La parole est au terrain et aux mobilisations !